

Pays : Espagne

Commission : Sommet UE/CELAC

Problématique : “Comment peut-on renforcer la coopération entre l’Europe et la Communauté des États Latino-Américains et des Caraïbes, tout en surmontant les défis environnementaux ?”

La monarchie parlementaire est le régime auquel a abouti le gouvernement espagnol après une longue période de dictature, qui a duré jusqu’en 1977. Aujourd’hui, le roi d’Espagne Philippe VI garde surtout un rôle symbolique, tandis que le premier ministre Pedro Sánchez, en tant que chef de la majorité parlementaire de l’Assemblée espagnole (appelée Cortès), dirige réellement le pays. Le dirigeant de l’État est un représentant du Parti socialiste ouvrier espagnol.

Outre cela, l’Espagne est aussi l’un des vingt-sept pays membres de l’Union européenne (UE) suite à son adhésion à la Communauté Économique Européenne en 1986. L’opinion de la population espagnole s’est toujours montrée favorable à cette organisation supranationale dont les fonds ont permis à l’Espagne de combler son retard économique au sortir du régime dictatorial.

La délégation espagnole participe donc aux sommets de l’UE, notamment à celui qui se tiendra ce mois-ci concernant le renforcement de la coopération entre l’Europe et la Communauté des États Latino-Américains et des Caraïbes (CELAC), un organisme intergouvernemental régional comprenant aujourd’hui trente-trois États membres. Cependant, l’objectif du sommet ne s’arrête pas ici, puisqu’il vise aussi à surmonter les défis environnementaux liés à l’interaction entre les deux organismes.

Les enjeux durant le sommet en question seront de tailles. En effet, la consolidation entre l’UE et la CELAC constitue une opportunité économique, mais aussi une nécessité politique dans le contexte actuel suite aux élections américaines de 2024. La délégation espagnole soutient qu’il est dans l’intérêt de l’Union européenne d’élargir le réseau d’accords avec des pays tiers pour maintenir son influence, plutôt que de se renfermer sur elle-même. En plus de cela, le partage des connaissances et valeurs européennes dans le domaine de la protection environnementale afin de promouvoir le développement durable en Amérique du Sud est un défi à relever, car ce modèle est en crise depuis l’annonce (de nouveau) du retrait des États-Unis des accords de Paris.

L’Espagne se sent concernée par les enjeux précédemment cités et compte bien agir. D’autant plus que l’Amérique latine est et a toujours été une priorité pour la politique étrangère du pays. En effet, les pays membres de la CELAC sont unis avec l’Espagne par des liens historiques, culturels, sociaux, politiques, économiques et linguistiques. Par ailleurs, la délégation espagnole rappelle qu’elle entretient des relations bilatérales avec chacun de ces États. Elle s’est vu attribuer le statut d’observateur au sein de divers organismes tels que l’Organisation des États Américains en 1972, l’Association latino-américaine d’intégration (ALADI) à partir de 1982 ou encore le Système d’intégration centre-américaine (SICA) depuis 2004. Ainsi, l’Espagne est en mesure de jouer un rôle significatif dans le rapprochement entre l’Union européenne et la CELAC.

Concernant les défis environnementaux, l’Agence Espagnole de Coopération Internationale a organisé une série de dialogues interrégionaux portant sur le développement durable entre l’UE et les pays d’Amérique latine et des Caraïbes, soulignant donc le degré d’implication de l’Espagne sur le plan écologique à l’échelle mondiale.

L’Espagne est l’un des principaux investisseurs en Amérique ibérique, très présente dans les secteurs de modernisation sociale : banques, énergie, communications, construction, tourisme et services publics, ce qui permet aussi de dynamiser l’économie des pays du continent. Afin de construire des relations solides avec les États membres de la CELAC et d’augmenter le nombre d’échanges fructueux entre les deux organismes, il serait judicieux d’augmenter le stock d’investissement de l’UE dans la région.

Par ailleurs, l’Espagne était aussi l’un des principaux promoteurs de l’Accord de Paris. Bien que ce traité international sur le changement climatique montre aujourd’hui ses limites en raison du

manque d'implication de certains États, il a néanmoins apporté des résultats grâce à l'engagement des autres pays. La réalisation d'un accord davantage contraignant juridiquement entre l'UE et la CELAC pourrait permettre de relever les défis environnementaux en lien avec le développement des deux organismes.

Pour conclure, la délégation de l'Espagne maintient qu'il est dans son intérêt et dans celle de l'UE de renforcer la coopération avec la CELAC, tout en mettant en œuvre des mesures suffisantes pour surmonter les défis environnementaux. De plus, dans un contexte international dans lequel le multilatéralisme se trouve fragilisé, l'établissement de relations solides entre États devient une nécessité.